



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 12 décembre 2024

Lauréats de la première édition du prix de la création musicale des Armées

- Le ministère des Armées et des Anciens combattants a lancé en 2024 la première édition du prix de la création musicale. Ce dernier vise à récompenser l'écriture d'une partition de musique originale destinée à être interprétée en accompagnement d'un cérémonial militaire.
- Trois lauréats sont récompensés cette année pour la qualité et l'originalité de l'œuvre qu'ils ont présentée.

Les forces armées utilisent traditionnellement la musique comme expression vivante répondant à un besoin, qu'il soit pour le combat, pour la diffusion des ordres, pour les prises d'armes et cérémonies militaires ou pour des moments plus festifs.

Afin d'enrichir ce patrimoine immatériel, le ministère des Armées et des Anciens combattants a créé un prix de la création musicale des Armées. Il récompense l'écriture d'une partition de musique originale et se décline en trois mentions :

- un grand prix, doté de 7 000 euros ;
- un prix du jury, doté de 5 000 euros ;
- une mention spéciale, dotée de 2 000 euros.

La direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA), chargée de l'organisation de ce prix, a réceptionné vingt dossiers à l'issue de la campagne de candidatures qui s'est déroulée de juillet à fin septembre.

Le jury, composé de représentants des armées, de représentants de formations musicales militaires et d'experts musicaux extérieurs au ministère, s'est réuni le 13 novembre 2024 pour sélectionner les compositions lauréates et proposer l'attribution des trois mentions.

Le ministre des Armées et des Anciens combattants, sur proposition du jury, a arrêté le palmarès suivant :

- le grand prix est décerné à Thierry DELERUYELLE pour sa composition « Héros de la liberté » ,
- le prix du jury est décerné à Vincent PAGES pour sa composition « La marche des libérateurs » ,
- la mention spéciale du jury est décernée à Alexandre KOSMICKI pour sa composition « Marche du bataillon de marins-pompiers de Marseille » .

Une cérémonie de remise des prix sera organisée début 2025.

Contacts médias :

Centre media du ministère des Armées et des Anciens combattants

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DlCoD

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15